

Chroniques éditoriales 11

La réalité autrement

Epoque Chirac - 2001

Didier Reuter

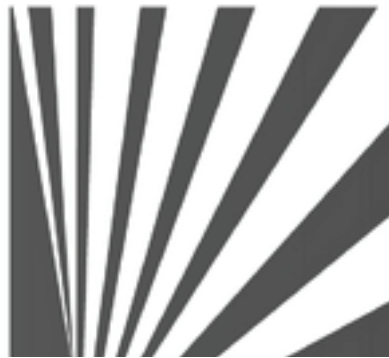
La réalité autrement

Chroniques éditoriales
de Mitterrand à Sarkozy
1991 - 2012

Auteur : Didier Reuter - ISBN 9791023701739

0.50€

BOOKINER 



Auteur : Didier Reuter

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

Préface

Alors que beaucoup d'événements se sont déroulés en France, il existe une troublante similitude entre le début des années 1990 et celles des années 2010. Il est effarant de constater comment la réalité d'aujourd'hui est presque identique à celle d'hier sur de nombreux sujets sociétaux. Il semble même que les problématiques se répètent en boucle malgré toute l'agitation politique et médiatique de ces deux dernières décennies.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les chroniques éditoriales bimestrielles de D. Reuter réalisées en tant que journaliste et éditorialiste au sein du Journal des Professionnels (JdP) entre 1991 et 2012. Chaque texte détient un sujet ou un message court, synthétisé et ciblé de nature économique, sociale ou sociétale, pouvant servir de mémoire historique ou, du moins, de référence en terme d'observation et de perception citoyenne. Par leur clairvoyance et leur vision globale un grand nombre d'éditos apparaissent comme précurseurs des changements intervenus les années suivantes et sont, aujourd'hui encore, d'une actualité surprenante.

En associant des prises de positions claires et affirmées à des faits datés, listés et/ou expliqués (chroniques), l'intérêt de cet ouvrage est de former une véritable littérature sociétale décryptant la réalité autrement. C'est la raison pour laquelle ces chroniques éditoriales ont beaucoup de force, de saveur et de pertinence, en essayant d'expliquer le «verso» perçu, observé et compris par le citoyen de base, face au «recto» politique et médiatique de certains événements ayant parcouru et secoué la société française pendant 20 ans.

Chacun de ces petits textes introduit une réflexion forte permettant de mieux comprendre que, derrière l'apparence des faits et celle d'une réalité dite démocratique, tout un monde non visible s'agite pour en contrôler constamment les limites. Bien que «*Penser c'est dire non*» selon l'écrivain Alain, il est clair que pour gagner des avancées en matière sociétale, il faut se battre pas à pas, dire clairement les choses et résister absolument !

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

46. RÉFORMER L'ASSOCIATION LOI 1901

Sujet : Tirer les leçons après un siècle d'observation

En cette année 2001, le centenaire de la loi 1901 concernant l'association à but non lucratif devrait être l'occasion de réformer un certain nombre de pratiques et de dérives rendant assez opaque l'univers associatif actuel. Alors qu'il y a 100 ans, la France était en retard de plusieurs siècles sur l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, les républicains du début du XX^e siècle ont essayé de rattraper ce retard en fondant en 1901 le principe d'une loi «citoyenne». Cette loi anticléricale par excellence était destinée à permettre la libre association des individus en leur accordant la possibilité de définir par eux-mêmes et sans obligation financière préalable, leurs statuts, leur objet et leur gestion dans le cadre d'une activité principalement non lucrative.

La forte laïcité qui a accompagné cette loi était (est toujours) fondée essentiellement sur le bénévolat, interdisant la générosité privée des dons et des legs en vue d'éviter toute forme d'influence indirecte. Un siècle plus tard, malgré environ 750.000 associations regroupant sur le papier 20 millions de bénévoles, la réalité n'est pas aussi transparente que cela. C'est presque même le constat d'une inversion des principes initiaux auquel nous assistons depuis plusieurs décennies. C'est le cas notamment pour les 26.000 grosses associations «lucratives sans but», selon le mot de Pierre-Patrick Kaltenbach, spécialiste des associations à but non lucratif. En fait, il semble que le monde associatif se soit scindé en **2 grands ensembles**.

D'un côté, s'imposent les associations «mauves» à vocation cachée et à fondement territorial, politique, syndical, idéologique et/ou de gestion de fonds..., agissant la plupart du temps sous tutelle dirigée et/ou sous dépendance financière malgré une couverture sociale, culturelle, humanitaire ou événementielle. De l'autre côté, se situe la kyrielle des petites associations «jaunes», c'est à dire indépendantes et autonomes dans leur fonctionnement (défense des consommateurs, défense d'intérêts collectifs, lutte contre l'exclusion ou le racisme, actions de solidarité, expressions musicales et artistiques locales, activités sportives, ludiques, de savoir...) dont certaines grandes ONG transparentes font naturellement partie.

Il est toutefois clair que la loi de 1901 a été pervertie pour un nombre significatif d'associations. Elle est même devenue une machine lucrative offrant une souplesse budgétaire et fiscale permettant d'assurer des activités identiques à celles liées à l'économie de marché. Ce type d'entité est également devenu, avec l'arrivée de nombreux chômeurs qualifiés et de retraités, une usine à assurer le statut social des individus et à fournir avec la complicité des services publics, des emplois sociaux bon marché aux demandeurs d'emploi de longue durée. L'opacité, le refus de transparence et la pseudo démocratie sont même devenus chroniques au sein de nombreux «bureaux», malgré un large bénévolat sincère et dévoué à la base. Trop d'adhérents ignorent encore que la loi, notamment celle du 30 mars 2000, permet l'irruption de chaque citoyen dans le domaine de l'affectation et de la gestion des subventions politiques et territoriales.

Les Français font plus confiance aux associations qu'à l'Etat

Si les Français sont majoritairement favorables aux associations et leur attribuent une image fortement positive (ils sont 43% à être membres d'une ou de plusieurs associations et 78% à l'avoir été), c'est qu'ils se réfèrent d'abord aux associations «jaunes». Selon un récent sondage CSA, celles-ci sont plébiscitées pour leur utilité dans 95% des cas et considérées comme dynamiques pour 86% des personnes interrogées. C'est bien simple, les Français leur font plus confiance qu'aux services de l'Etat, lorsqu'il s'agit notamment de trouver un appui concret et de défendre une cause légitime. 84% estiment d'ailleurs, qu'ils se font mieux entendre dans la société par l'intermédiaire des associations et pensent à 79%, que celles-ci jouent trop souvent le rôle que devrait jouer l'Etat. Pour les grandes associations médiatiques, les Français restent assez lucides et vigilants avec 60% d'entre eux qui craignent que «beaucoup de personnes se servent des associations à des fins personnelles». Ils sont également 42% à penser que les associations sont plus ou moins dépendantes des formations politiques.

Pour un nouveau type d'association citoyenne

Afin de réformer la liberté associative et faire en sorte que l'association du XXI^e siècle devienne fondamentalement citoyenne, il est nécessaire de laïciser la politique (de laikos : rendre au peuple) en séparant l'association du pouvoir et de l'argent. L'Etat, le marché et le salariat doivent être exclus du monde associatif afin de lui rendre sa citoyenneté originelle. Pour cela, il convient d'inventer une véritable économie solidaire qui soit différente de l'économie de marché prônant le rapport offre/demande. L'économie solidaire doit favoriser un autre type de rapport centré sur une relation : acteurs du bénévolat/agents périphériques. Il s'agit là, de favoriser un nouveau LIEN de partage entre les citoyens bénévoles et les entités économiques traditionnelles. Par exemple, pour financer l'association citoyenne, il est envisageable que l'ensemble des principaux agents extérieurs (Etat, collectivités locales, grandes entreprises...) contribue sous la forme d'une «Taxe citoyenne» calculée selon le principe d'une «loi Tobin» modifiée, à savoir : Redistribution annuelle de 1% du budget territorial ; Prélèvement de 1% sur la base d'imposition des résultats des grandes entreprises ; Prélèvement de 1% sur les plus-values des placements spéculatifs et des gains importants réalisés avec les jeux de hasard) ; Contribution directe du Trésor Public à hauteur de 1% des ressources annuelles de TVA (sous forme de crédit d'impôt ou d'impôt négatif) ; «DéTVAisation» des ressources liées aux recettes marchandes ; Défisicalisation des partenariats et des gratuités offertes par les entreprises.

En fait, à l'idéal, l'association citoyenne doit pouvoir s'extraire de la pression et de la sélection naturelle des projets, par l'argent et/ou la tutelle favorable ou non des pouvoirs locaux. Elle doit, en outre, accepter en son sein les règles objectives de l'efficacité, c'est à dire être capable de reconsidérer son existence tous les 3 ou 5 ans (cessation d'activité) sur la base d'un rapport précis entre les promesses, engagements et projets évoqués initialement et la réalité des objectifs atteints. Avec la mise en place de tels principes la différence deviendrait rapidement évidente entre les limites de l'actuelle démocratie associative et les potentiels accessibles grâce à une citoyenneté engagée sur ses propres résultats.

Après le dernier sommet économique de Davos (Suisse) et celui de la «mobilisation sociale» de Porto Alegre (Brésil), voilà un beau sujet concret d'évolution sociétale pour messieurs les politiques. C'est même, le parfait moyen de prouver ce que veut vraiment dire le mot POLITIQUE lorsqu'il s'applique à la DEMOCRATIE moderne et évoluée.

2001 - D. Reuter

47. LE COURAGE DE NE RIEN FAIRE

Sujet : Présidence, l'exception française

Durant près d'une année, le Président Clinton a dû s'expliquer publiquement et médiatiquement sur ses petites frasques sexuelles au prétexte que la démocratie oblige au devoir de transparence et au respect d'une morale politique intègre. En Europe, des présidents et des 1^{er} ministres (Allemagne, Italie...) ont dû également se plier aux injonctions de la justice de leur pays, non pas au titre de leur fonction, mais en tant que **simple citoyen** devant rendre des comptes sur certaines de leurs activités. En France, avec l'affaire Chirac (HLM de Paris, financement occulte du parti Gaulliste par les marchés publics de la région parisienne) l'Élysée a tout de suite prétexté l'exception française, le recours à la constitution (article 68) et le principe de la séparation des pouvoirs, tout en criant haut et fort à la forfaiture lorsqu'un juge courageux ose demander l'audition du Président de la République, en tant que simple témoin. Ce décalage de position entre modèles politiques occidentaux laisse un **arrière goût amer**, ternissant une fois de plus l'image de l'homme politique derrière le rôle qu'il occupe.

Si le Président de la République bénéficie d'un privilège de juridiction le plaçant provisoirement dans un no man's land juridique, rien n'empêche l'homme d'en décider par lui-même autrement. C'est une question de clarté de conscience personnelle bien plus qu'une question d'enjeu politique ou d'image personnelle à protéger un an avant les échéances présidentielles. L'option choisie par l'Élysée coûte en définitive beaucoup plus cher à la Nation en temps perdu, manoeuvres dilatoires et couvertures médiatiques, que le simple fait de se rendre 2 heures dans le bureau d'un juge. La référence constante aux principes constitutionnels et à la solennité de la fonction reste une **mauvaise défense** sur le moyen terme. Lorsque la chose judiciaire doit arriver, elle s'impose toujours à un moment ou à un autre, avec les conséquences que l'on connaît dans la plupart des «affaires». Il vaut donc mieux désamorcer rapidement la situation que de jouer à perte, surtout face à une opinion publique qui devient de plus en plus imperméable aux arguties politiciennes mais aussi toujours aussi tolérante face à l'humanité ressortant de l'expression authentique de la vérité des faits.

Le courage de ne rien dire

De plus en plus, un nombre conséquent d'hommes publics et de professionnels en viennent à pratiquer ouvertement et sans l'ombre d'un scrupule, un nouvel art dans la communication. Il s'agit d'une sorte de «8^e art» dans les sciences humaines consistant à pratiquer une «traduction dévoyée» de la réalité, à la façon d'un interprète complaisant qui traduirait les propos de son interlocuteur en gommant systématiquement tout ce qui peut affaiblir son discours et en enjolivant parallèlement le reste. Ce nouveau système offensif de communication qui fait florès dans le monde économique et politique consiste à mélanger un concentré de vérité avec un zeste de sincérité, le tout noyé dans un grand verre de détournement de faits, de mensonge, d'enjolivement et/ou de dissimulation volontaire.

L'idée retenue est que la vérité à 100% n'a pas plus d'importance que la vérité à 33%, sachant que la plupart des gens ne veulent écouter que les raisons qui peuvent satisfaire leur curiosité du moment et/ou un parti pris définitif. Beaucoup trop de gens croient encore que l'homme public est intègre et fonde sa mission sur un système de valeurs basé sur la loyauté, la clarté et la franchise, face à l'irréversibilité des faits. Les faits démontrent pourtant souvent le contraire lorsqu'il s'agit d'individus leaders d'opinions censés représenter et défendre les intérêts de leurs propres minorités (politique, syndicat, économique, entreprise, média...). En ce domaine, il n'est pas rare que la **perversion de l'intelligence** et son corollaire la subtilité en arrivent à dénaturer volontairement les fondements mêmes de l'éthique personnelle et de l'honnêteté intellectuelle en jouant sur l'intime conviction de ne pas mal agir sur tel cas précis pris dans la certitude narcissique de bien agir sur tout le reste. Les pratiques habituelles de la ruse et des tactiques de manipulation destinées à tromper autrui sont ici largement dépassées. Il s'agit pour les individus concernés de se convaincre eux-mêmes de leur bon droit à défendre leurs intérêts, leur image et leur dignité en «virtualisant» volontairement la réalité par la déformation raisonnée et orientée de celle-ci. Il s'agit, en fait, de construire une autre vérité des faits, une autre réalité qui se superpose à l'ancienne afin de mieux redessiner l'histoire personnelle. On confond alors vérité absolue et représentation idéalisée des intentions.

Que penser de ce nouveau courage à s'exposer publiquement et à beaucoup parler mais à ne rien dire d'essentiel sur la réalité intime et/ou évidente des faits, comme dans l'art de façonner de pseudo réalités sincères dans la comédie médiatique et/ou en faveur de l'image donnée ?

2001 - D. Reuter

48. L'ILLUSION MALTHUSIENNE

Sujet : le mieux-disant démagogique

Face à l'actuelle dégradation de la conjoncture économique mondiale, le malthusianisme de la politique française risque d'accélérer encore davantage le mouvement de ralentissement économique constaté depuis la fin 2000. Le mot malthusien fait référence à Thomas Robert Malthus (1766-1834). Au début du XIX^e siècle, ce démographe anglais a revendiqué le contrôle des naissances considérant que l'augmentation de la population représentait un danger réel pour la subsistance du monde et de son pays d'origine. Son nom a pris ensuite une nouvelle acception en désignant un ensemble de valeurs et de comportements économiques portés sur la redistribution nationale, plutôt que sur la création de richesses.

Aujourd'hui, le malthusianisme traduit une politique privilégiant les choix collectifs. Il s'associe notamment à des lois fiscales orientées en faveur de la solidarité (redistribution sociale et étatisation) au détriment de la rémunération du risque par l'entrepreneuriat et le capital (croissance). Pourtant dans les économies modernes, dites de marché, la domination de la redistribution sur la croissance se contredit sur le terrain fiscal. En effet, la répartition égalitaire des richesses tue (réduit) la croissance, en dissuadant l'entrepreneur et l'inventeur que l'on prive des dividendes de leur réussite, donc d'une motivation à créer de la valeur ajoutée.

Cette contradiction est également valable sur le terrain social. La réduction du temps de travail envisagée comme un levier pour créer des emplois contrarie directement l'activité des entreprises, donc in fine l'emploi, bridant ainsi les revenus et contraignant les capacités de production. L'illusion malthusienne et la séduction qu'elle exerce sur l'élite politique, comme sur le grand public, contribuent à expliquer un taux de croissance réel mais bridé, alourdi par des charges toujours plus fortes. Le malthusianisme à la française se traduit depuis les années 1990 (et naturellement avant) par des politiques économiques fidèles à une conception dépassée mais toujours présente de régulation administrée de l'économie.

Le mieux-disant démagogique

L'environnement économique exceptionnellement favorable qui prévaut depuis 1997 est en cours d'inversion depuis la fin 2000. Pour certains économistes (dont Nicolas Baverez, historien et économiste), la période 2001 amorcerait la triste répétition des années 88 à 90. Une période durant laquelle la France s'était enfoncée à nouveau dans la croissance molle et un chômage de masse, faute d'avoir su convertir les bénéfices de la reprise en réformes structurelles fortes. La politique française du mieux-disant démagogique, qui tient lieu de ligne directrice à la cohabitation comme à l'unité de façade au sein de la gauche plurielle, risque une nouvelle fois de dilapider les dividendes de la croissance par un défaut de réformes en profondeur (réforme de l'Etat, protection sociale, retraite...).

Alors que l'inversion négative du cycle conjoncturel a déjà commencé et devrait appeler à une grande réactivité de la part de l'Etat (prévision de croissance en 2001 limitée à 2,5% au lieu de 3%), le risque est grand d'assister, au contraire, à une période de latence. Une période durant laquelle les décisions importantes seront reportées à plus tard, notamment après les présidentielles. Malgré les progrès obtenus par le premier gouvernement Jospin, l'actuel Keynésianisme teinté de modernisme qui a réussi à mettre fin à la déflation en libérant un peu le potentiel de croissance et d'emploi ne suffira pas semble-t-il pour influencer de manière décisive l'horizon économique qui se profile.

Plusieurs «mines à mèches lentes» risquent de menacer les fruits de la croissance. Il s'agit notamment de la conjonction d'un environnement mondial et européen moins favorable, un durcissement de la cohabitation alimentant les surenchères, la régression intellectuelle d'une gauche plurielle qui associe redistribution et renforcement des avantages salariaux dont bénéficient les catégories de travailleurs sous statut, la sortie du dispositif des emplois-jeunes, le financement des 35 heures ou encore le coût de la couverture maladie universelle.

Une zone de fortes turbulences

Il est clair que la France va prochainement être confrontée à plusieurs problèmes structurels en entrant dans une zone de fortes turbulences. C'est d'abord le risque d'une dégradation budgétaire avec une conjoncture moins favorable que prévue (2% de croissance au lieu de 3% en 2002) favorisant l'accélération de la dérive des dépenses publiques, toujours synonymes d'inflation et d'impositions fortes. C'est ensuite, un moindre dynamisme de la demande extérieure et surtout de la demande intérieure, par conséquent de la consommation, avec pour signe avant-coureur la baisse de confiance du moral des ménages. Le scénario d'une spirale tirant ou retenant la croissance vers le bas est également alimenté par des tensions massives au sein des entreprises. Il s'agit notamment, pour elles, de faire face à un ralentissement de leurs activités, à une accélération de la croissance des salaires, aux effets retardés des 35 heures et à une baisse de leurs profits. L'impact sur les capacités de l'outil de production n'est pas non plus négligeable avec un taux d'utilisation en surchauffe (3 points au-delà du seuil critique établi à 88%). Il convient d'y associer un retard d'investissement creusé dans les années 90, lequel est encore loin d'être comblé.

Rappelons que la France se place au 25^e rang mondial en matière de compétitivité, contre la 14^e place à la fin des années 80. Le recul est identique en matière de PIB par habitant, avec une position qui est passée du 5^e rang en 1980 au 13^e rang aujourd'hui. Sans être ni pessimiste ni optimiste, il est du devoir de chacun de rester lucide en constatant que la place de la France dans le monde n'est plus ce qu'elle était. La croissance dont elle a bénéficié, au même titre que la plupart des autres pays européens, risque de caler prochainement par le fait de ses fondamentaux institutionnels conservateurs et de ses blocages structurels.

Une fois de plus, nous risquons d'assister impuissants à une énième redite de l'histoire sous la conduite d'une politique gestionnaire mais non visionnaire. Et pourtant, la pérennisation de la croissance et le retour au plein emploi sont plus que jamais à portée de main !

2001 - D. Reuter

49. EXIT LA «TAXE TOBIN»

Sujet : Pour une taxation internationale plus globale

Depuis presque 30 ans plane le mythe d'une taxe fantôme applicable aux transactions financières destinée, selon son auteur, «à mettre un grain de sable dans la spéculation mondiale». C'est en 1971, lors de ses conférences à l'université de Princeton, que James Tobin (prix Nobel d'économie en 1981) lance l'idée de taxer les mouvements de capitaux à court terme à l'échelle internationale. Son objectif est de réduire la folie spéculative à l'origine de la plupart des crises monétaires. Pour cet économiste, «L'idée a ensuite été développée en 1978, a été ignorée pendant des années avant de faire l'objet, en 1995, d'un important congrès d'universitaires au PNUD, puis d'une publication sous le titre «The Tobin Tax».

Dans l'esprit de James Tobin, il s'agit de taxer directement les **transactions spéculatives** de manière à les rendre douteuses, à limiter leur influence déstabilisante sur les marchés financiers et à réduire l'instabilité chronique des taux de change. Cette excellente idée à l'époque prévoit le reversement d'une minuscule taxe fixée à moins de 0,1% des mouvements de capitaux, sur un fonds spécial destiné à financer le développement du tiers-monde. Le raisonnement tenu par cet ancien conseiller économique du président Kennedy est alors fort séduisant en proposant une taxe à double détente : réduire l'argent sale du «crime spéculatif» et favoriser la rédemption des pays les plus pauvres.

Les conditions économiques mondiales du début des années 70 confortent la cohérence de cette proposition. En effet, le système monétaire hérité de Bretton Wood qui a fixé depuis 1944 une parité fixe or/dollar commence à vaciller, entraînant une période trouble pour le dollar américain. Le marché des changes fixe et flottant prend une importance politique fondamentale face à un phénomène d'accélération des fluctuations de parités monétaires. A la même époque, l'arrivée massive des pétrodollars et des eurodollars préfigure de grands projets industriels structurants à l'international nécessitant de lourds investissements à long terme, avec en toile de fond, le début du développement du tiers-monde. J. Tobin avoue même que son idée de taxe s'est inspirée d'une réflexion de l'économiste Keynes à l'occasion du «krach» de 1929, lorsque celui-ci a envisagé d'imposer une taxe sur le chiffre d'affaires destinée à «lier» les investisseurs anglais à leurs actifs.

Pourtant, ce qui était envisageable dans les années 70 ne l'est plus du tout en 2001, en regard de conditions économiques et financières plus complexes et différentes. James Tobin reconnaît lui-même dans une récente lettre adressée aux principaux médias qu'il n'a rien à voir avec l'appropriation politique qui a été faite de son idée. En ce sens, il faut bien avouer que l'ensemble de la classe politique française, voire européenne, s'est laissée complètement aveugler par l'attrait idéologique de cette taxe. Certaines ONG anti-mondialisation en ont même fait leur cheval de bataille à Seattle, à Gènes et à Millau, en dénaturant le principe fondateur de la «Tobin Tax» comme en revendiquant une ponction de 1% sur les mouvements de capitaux en faveur des pays du Sud. D'après eux, sur les 1.500 milliards de dollars qui s'échangent chaque jour sur le marché des changes, 98% concerneraient des mouvements spéculatifs. Aussi, les chiffres théoriques avancés par des organisations comme Attac sont de nature à stimuler l'ardeur des «tobinophiles» en considération du fait que, chaque année, 2 milliards d'euros peuvent être récupérés sur le territoire français, 22 milliards en Europe et 55 milliards sur l'ensemble des pays industrialisés grâce à l'application de la «Taxe Tobin».

Pour une taxation plus globale

Face aux actuels discours contradictoires, souvent réducteurs et assurément décalés de la pensée initiale de son auteur, il n'est pas sérieusement envisageable d'appliquer une «Taxe Tobin» en la ciblant uniquement sur les mouvements de capitaux d'un nombre limité de pays. Rapidement les nombreux paradis fiscaux et financiers, les politiques fiscales avantageuses de nombreux Etats, auraient tôt fait de voir s'évader une partie des transactions monétaires et financières ou encore, de transformer la nature des investissements spéculatifs vers d'autres formes de placements moins lisibles ou plus exotiques dans des pays émergents.

L'avenir n'est donc pas dans une taxe ciblée sur l'instrumentation financière, mais à une taxe citoyenne internationale plus globale reposant sur de nouveaux fondamentaux. Pour assurer une contribution pérenne des pays industrialisés, il est nécessaire que les tabous en matière financière soient levés, notamment ceux qui relèvent de la séparation entre le capitalisme financier (bulle spéculative, bourse, change) et le capitalisme de production (commerce, exportation, multinationale...).

Il s'agit ensuite de favoriser une instance internationale de contrôle supervisant le marché des changes au niveau des grandes devises (dollar, euro...). Il convient enfin de mettre en pratique au sein de chaque Etat, des mesures dissuasives (ou motivantes) destinées à empêcher les capitaux spéculatifs de partir vers les pays émergents sous prétexte d'un meilleur rendement. Le principe d'une taxation internationale ressort d'une évidente actualité et d'une nécessité incontestable, sans qu'il soit obligatoirement nécessaire de se référer aux dogmes de l'anti-mondialisation et/ou de la contrainte fiscale.

Plusieurs pistes peuvent être étudiées, notamment celle ayant trait à la création d'un **organisme international** de type «Trésor Public mondial» relié au PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement). Une telle architecture suppose un maillage territorial reposant sur de nombreux intermédiaires locaux (banques, organismes accrédités, associations certifiées...) bénéficiant d'une officialisation transnationale (sorte de passeport fiscal international), assortie d'une capacité légale d'intervention dans chaque Etat membre. L'assiette des prélèvements (variant de 0,1% à 3% selon la nature des opérations) reste commune entre tous les pays membres de l'OCDE. Elle s'applique, derechef, à un éventail élargi d'activités économiques et financières considérées comme non majeures, ni essentielles dans le quotidien des individus, ni frappant directement la nécessité budgétaire des Etats.

Plusieurs types de taxations sont dès lors admissibles dans le cadre d'une globalisation de taxes dites «internationales» :

- . Taxation factuelle sur les ventes d'armes ;
- . Taxation factuelle sur le tourisme d'affaires (notamment hôtellerie et services de luxe) ;
- . Taxation d'office sur un minima de transfert de capitaux à l'étranger ;
- . Taxation d'office sur la mobilité des mouvements financiers et de change réalisée à moins de 3 ou 6 mois ;
- . Taxation factuelle sur les exportations autres qu'alimentaires, biens de consommation et d'équipements courants, selon des quotas à actualiser ;
- . Taxation unique sur les implantations de groupes étrangers.

Ce type de nouvelle contribution économique et financière devrait permettre d'entrer dans une ère de solidarité participative à l'échelle internationale. Il n'est plus ici question de prélèvements autoritaires et impersonnels, mais d'une vision globale permettant une contribution «positive» au développement économique, social et sociétal mondial. Toute la différence avec la «Taxe Tobin» résulte du fait, que tout agent ciblé agissant dans un cadre mondialisant bénéficie d'un choix optionnel pour l'affectation finale de sa contribution. Il peut ainsi, grâce à une banque mondiale en ligne, exercer un choix contributif à partir d'un catalogue de projets économiques, entrepreneuriaux, humanitaires, sociaux et culturels, selon des thématiques précises.

Cette forme d'architecture «taxative» est certainement la seule à pouvoir donner du sens et de la motivation aux principaux agents économiques intervenant dans le cadre de la mondialisation. Elle est de nature à créer un nouvel espace de mécénat, de parrainage et de solidarité, dont le rayonnement est largement insoupçonné.

50. LE FRANC EST MORT, VIVE L'EURO !

Sujet : Les opportunités liées à la nouvelle monnaie

Dès le 1^{er} janvier 2002, un changement historique va s'opérer dans les 15 Etats membres de la Communauté européenne avec le remplacement définitif de toutes les monnaies locales. L'arrivée de la monnaie unique va signer une rupture économique majeure avec un passé monétaire hyper nationaliste et l'entrée dans une nouvelle ère, ouverte sur une identité monétaire communautaire. La fin du règne du franc est programmée le dimanche 17 février 2002. Créé le 5 décembre 1360 par le roi Jean II le Bon, le franc a pris plusieurs noms : franc germanique, franc Poincaré, nouveau franc. Alors que les billets n'apparurent qu'en 1716 et les centimes en 1793, le franc connut de multiples dévaluations et entraîna, au cours du temps, la fabrication de 10 milliards de nouveaux billets et l'usage de 350.000 tonnes de métal. Après 7 semaines de double circulation avec l'euro, il n'est prévu aucun retour en arrière, même au cas où l'euro échouerait. Tous les stocks de la Banque de France et de la Monnaie de Paris seront brûlés et fondus, faisant qu'il est inutile de conserver de la monnaie en francs, sauf éventuellement à titre de collection. Après 3 années de préparation, de sensibilisation et d'information relativement bien organisées à l'échelon européen, national, régional et local, la réalité de l'euro va frapper l'esprit de chacun d'entre nous au réveil du prochain réveillon. A cette date, 2 effets notables vont apparaître simultanément dans le quotidien des Français et des Européens : la conversion systématique en euro (calcul mental ou via une calculette) et l'éventuel impact sur le prix des marchandises et des biens. Face à ce contexte inédit, les individus vont se scinder en 3 groupes : les proactifs, les réactifs et les passifs.

Une réelle opportunité pour les entreprises

Si au début, le passage à l'euro va contrarier un peu les habitudes des Européens, l'onde de choc restera toutefois de faible amplitude dans la vie privée des gens. Sur le fond, l'essentiel ne sera pas objectivement affecté (pouvoir d'achat, liberté d'agir et d'entreprendre, santé, travail, famille...). Seuls, les entreprises et les actifs salariés et non salariés vont devoir modifier substantiellement leurs habitudes. Le franc n'ayant plus cours légal au 1er janvier 2002, les entreprises risquent de se mettre immédiatement hors la loi et hors jeu économique si elles ne basculent pas, à cette date, leurs tarifs et leur comptabilité en euros. En 2002, une comptabilité établie en francs n'aura aucune valeur juridique et toute facture émise en francs pourra ne pas être payée par le client. Nonobstant les contraintes administratives et informatiques du passage à l'euro, celui-ci représente une sacrée opportunité pour les entreprises. Il va leur permettre d'élargir leur horizon commercial vers de nouveaux clients et fournisseurs européens. Exportation, importation, délocalisation, externalisation, fusion et rapprochement sont autant de possibilités offertes à moindre coût. C'est la fin des taux et des commissions de change, des problèmes de provisions liés aux fluctuations de parité monétaire, dont l'effet incite à augmenter sensiblement le calcul des prix de revient, ainsi que la fin des écritures à double ou multiple comptabilités pour les groupes européens.

Dans le cadre de cette évolution, il y a également fort à parier que cette **nouvelle harmonisation monétaire** profite assez rapidement à tous, grâce au lissage accéléré et/ou médian de certains taux (TVA notamment), indices de matières premières et prix d'achats de gros et de détail, mais aussi face à la nouvelle transparence de l'euro aidée, en cela, par l'usage de l'Internet et du droit à la publicité comparative. En terme de macroéconomie, il en sera de même avec une meilleure régulation de la croissance et une capacité de créations d'emplois, de nature à améliorer la compétitivité solidaire des pays européens face aux autres blocs géopolitiques. Si l'histoire se répète, alors peut-être allons nous assister à l'agrégation, certes plus lente et chaotique, qui a prévalu aux Etats-Unis durant le XIX^e siècle avec l'unification fédérale de 50 Etats derrière une monnaie commune, le dollar ! Grâce aux effets induits de l'unité monétaire, l'obscurité de certains usages économiques et politiques en vigueur sur le vieux continent va progressivement faire place à la lumière de l'information transparente, au discernement éclairé et à l'uniformisation des procédures, replaçant toujours plus avant le simple citoyen au centre du jeu sociétal. C'est du moins ce qu'il faut espérer !